

12 AVRIL 2023



28 STRUCTURES DES
HAUTS-DE-FRANCE
S'ENGAGENT DANS
LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS



12 AVRIL 2023

28 STRUCTURES DES HAUTS-DE-FRANCE S'ENGAGENT DANS LE PACTE BOIS - BIOSOURCÉS



L'ensemble des signataires du Pacte Bois-Biosourcés Hauts-de-France en présence de des Ministres

Le CD2E et Fibois Hauts-de-France, soutenus par la Région Hauts-de-France, et sous le haut patronage de Georges-François Leclerc, Préfet de la région Hauts-de-France, lancent le Pacte Bois-Biosourcés, dont la signature par les maîtrises d'ouvrages engagées a eu lieu le 12 avril 2023, lors du Forum Bois-Construction.

Cette cérémonie de signature s'est déroulée en présence d'Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargé de la Ville et du Logement et de Marc Fresneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Dans la continuité des Régions Île-de-France, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Hauts-de-France soutient le Pacte Bois-Biosourcés, propulsé par le CD2E et Fibois Hauts-de-France. Il se veut être un accélérateur et un facilitateur qui accompagne les maîtres d'ouvrages dans l'objectif de massifier les recours aux matériaux biosourcés dans notre région.

En s'adressant à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages, publics comme privés, il projette de démontrer que les filières forêt-bois et biosourcés, ainsi que leurs produits, sont des solutions efficaces pour répondre aux défis environnementaux, économiques et sociétaux d'aujourd'hui.

UN OBJECTIF DE MASSIFICATION SUR 5 ANS

Ce pacte a pour objectif de massifier les bonnes pratiques et d'engager ces donneurs d'ordre et maîtrises d'ouvrage (collectivités, bailleurs, promoteurs, etc.) à développer les solutions bois et biosourcées sur un pourcentage de leur production au cours d'une période de 5 ans. Il s'agit ainsi d'envoyer un signal fort aux entreprises du bâtiment pour qu'elles puissent continuer à investir, former et anticiper le changement dans les méthodes de réhabilitation et de construction, et en particulier l'arrivée prochaine des futurs paliers plus exigeants de la RE2020.

La RE2020 et ses exigences*

En effet, cette nouvelle Règlementation Energétique poursuit 3 objectifs principaux :

- **donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie,**
- **diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments,**
- **en garantir le confort en cas de forte chaleur.**

Aussi, les exigences de cette RE2020 augmenteront par palier (2025, 2028 puis 2031), induisant un recours de plus en plus important aux différents leviers de décarbonation.

L'ensemble des nouvelles exigences engage une transformation ambitieuse des types de bâtiments et modes de construction, notamment avec la disparition progressive du chauffage exclusivement au gaz et la montée en puissance des systèmes constructifs bas-carbone, misant sur la décarbonation des matériaux les plus usuels, un recours plus courant au bois et aux matériaux biosourcés ou géosourcés et une plus grande mixité des matériaux de manière générale.

Sur la base de l'indicateur de carbone en cycle de vie, mesuré en kgCO₂/m² de surface de logement, la RE2020 fixera des exigences compatibles avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). **Il s'agit de diminuer les émissions du secteur de la construction d'au moins 30 % en 2031, objectif qui décline celui fixé par la SNBC pour l'ensemble de l'industrie.**

*Source : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.02.18_DP_RE2020_EcoConstruire_0.pdf

- Suite au lancement du Pacte en Ile-de-France, qui regroupe **45 signataires** pour plus de **1,6 millions de m² engagés** dans la démarche, il a été constaté entre 2020 et 2021 une hausse de **3,9%** de surface de plancher construite en bois.
- Construire en bois plutôt qu'en béton permet de diminuer jusqu'à **60%** l'empreinte carbone du gros œuvre.
- Les Hauts-de-France comptent environ **40%** de logements qualifiés de passoires thermiques.
- Les isolants biosourcés représentaient **11%** des isolants en **2020** ; ils devraient en représenter plus de **20%** en **2025**.
- Au niveau des filières « paille + textile recyclé + Chanvre + Lin » le volume de biosourcés locaux en Hauts-de-France est de 4500 à 5000T/an (source ADEME).

En Hauts-de-France en 2020 :

- Sur la partie logements (individuels et collectifs), 880 logements ont été construits en bois en 2020 soit 4,3% de part de marché. 235 extensions-surélévations ont aussi été réalisées sur la même période.
- Sur la partie bâtiments non résidentiels, on compte un total de 108.000 m² de surfaces réalisées en bois en 2020 :
 - Bâtiments tertiaires et publics : 55.700 m² réalisés en bois avec 9,9% de part de marché
 - Bâtiments agricoles : 31.300 m² réalisés en bois avec 7,7% de part de marché
 - Bâtiments industriels et artisanaux : 21.000 m² réalisés en bois avec 8,1% de part de marché

6 CRITÈRES POUR LA TRANSFORMATION DU MARCHÉ DU BÂTIMENT EN RÉGION

Dans sa déclinaison opérationnelle, le Pacte définit 6 critères définis en concertation avec les participants de la phase de co-construction (détail technique des critères disponibles auprès du CD2E et de Fibois Hauts-de-France).

Les signataires s'engagent à :

1. Intégrer des solutions bois et/ou biosourcées sur un pourcentage de sa production de surface de plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation :

- Niveau OR : 40% de la SdP
- Niveau ARGENT : 20% de la SdP
- Niveau BRONZE : 10% de la SdP

2. Intégrer, sur cette part, du bois et/ ou du biosourcé à hauteur de :

- 36 kg/m² SdP pour la construction
- 10 kg/m² SdP pour la réhabilitation

3. S'engager sur la qualité et la traçabilité des

- matériaux utilisés :
- Bois certifiés, PEFC, FSC
- 30% minimum de bois français ou dans un rayon de 150 km autour du chantier
- Isolants biosourcés visés : paille, béton ou laine de chanvre, béton ou laine de lin, textile recyclé, fibre de bois, ouate de cellulose, etc.

4. Déployer un ensemble de moyens pour atteindre les résultats :

- Désigner un référent bois biosourcés, interlocuteur direct avec Fibois et le CD2E
- Participer aux ateliers de travail et d'informations du Pacte
- Favoriser la montée en compétences de ses équipes
- Intégrer systématiquement la compétence bois-biosourcée aux équipes projet
- Partager ses informations et retour d'expérience avec la communauté des signataires.

5. Fibois et le CD2E s'engagent à :

- Accompagner le signataire dans sa démarche
- Mettre à disposition du signataire un outil de comptage et de suivi de ses objectifs
- Proposer un ensemble de services de conseil et d'accompagnement, collectifs et individuels.

6. Les partenaires du Pacte s'engagent aux côtés des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre pour accélérer les conditions de réussite : organismes institutionnels, organisations professionnelles, certificateurs, entreprises de la transformation, de la mise en oeuvre, de la conception... viennent consolider le PACTE et apportent leurs expertises.

DÉJÀ 28 SIGNATAIRES EN RÉGION ET BIENTÔT PLUS ENCORE



Ce ne sont pas moins de **28 structures** signataires qui s'engagent aujourd'hui dans le Pacte Bois-Biosourcé. **28 structures** dont la volonté est de massifier l'usage du bois et/ou des biosourcés dans le bâtiment, non pas de manière exclusive, mais adaptée à leurs usages et à leurs spécificités.

Le Pacte bois-biosourcés vise à **faciliter le recours au bois et/ou aux matériaux biosourcés** pour les maîtres d'ouvrage. En ce sens, il offre une occasion de se familiariser avec ces matériaux en encourageant leurs usages dans l'ensemble des opérations.

Il met également à disposition des signataires les outils pertinents et l'accompagnement nécessaires à la réussite des projets. Il s'agit donc d'inciter, de soutenir et d'accompagner le recours à ces solutions. Les organisations partenaires et partenaires techniques engagés accompagnent les projets et rendent possible la mise en application de solutions performantes, adaptées, et à un coût maîtrisé.

Les signataires de ce pacte constituent un nouveau réseau

qui s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, publics et privés, quel que soit leur niveau de connaissances sur les matériaux biosourcés.

Le Pacte Bois-Biosourcés **s'appuie sur des référentiels actuellement en place** et ne réinvente pas de nouvelles règles. Les critères d'évaluation sont utilisés, reconnus par la profession et en phase avec les évolutions réglementaires.

Des signataires Or, Argent et Bronze

Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois biosourcées :

- 40% de la SdP – niveau Or
- 20% de la SdP – niveau Argent
- 10% de la SdP – niveau Bronze

Le signataire s'engage sur tout ou partie du périmètre et des typologies qu'il produit (logement, tertiaire, neuf/réhabilitation). La surface de référence est déterminée en fonction de ce périmètre.



Frédérique Seels,
Directrice Générale
du CD2E

" Ce ne sont pas moins de 28 structures qui s'engagent aujourd'hui à massifier la décarbonation durable du secteur du bâtiment. C'est la première fois que Fibois s'associe à un acteur régional, le CD2E, qui a initié ce partenariat et a fortement mobilisé la demande. Merci à l'URH pour son appui actif ! "

" Les Hauts-de-France sont la quatrième région à initier cette démarche et la deuxième en nombre de signataires en première instance. Preuve que la dynamique régionale n'est pas prête de s'éteindre ! "



Fabienne Delabougliuse,
Déléguée Générale
de Fibois Hauts-de-France

LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS HAUTS-DE-FRANCE - SURFACES ENGAGÉES ET ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les 28 structures signataires représentent à elles seules :

- **458 600 m² de construction neuve par an**
- **et 443 300 m² de réhabilitation par an**

Les surfaces engagées représentent :

- **60 740 m² en neuf par an**
- **59 930 m² en réhabilitation par an**

Engagements complémentaires :

Chaque signataire a le choix de prendre en plus de son engagement initial un ou des engagements complémentaires. Le signataire devra alors sur sa période d'engagement, réaliser au moins 1 projet en accord avec le (ou les) engagement(s) complémentaire(s) pris.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'engagements optionnels proposés dans le cadre du Pacte bois-biosourcés Hauts-de-France.

Innovation biosourcés

Le signataire souhaite réaliser une opération mettant en œuvre des matériaux biosourcés dans le cadre d'une technique dite non-conventionnelle, donnant lieu par exemple à un Atex. Cette opération permettra de repousser les limites assurantielles d'utilisation des matériaux biosourcés et donc de favoriser leur usage par d'autres acteurs de la construction.

Bois d'essence régionale

L'objectif est de faire émerger un (ou plusieurs) projet(s) intégrant dans des proportions remarquables des essences de bois régionales en aménagement, agencement ou structure. Le (ou les) bâtiment(s) pourront être des projets neufs ou en réhabilitation.

100% de bois français

La prise en compte de cet engagement se fera en complément de l'engagement n°3 (partie 2) avec l'intégration dans le(s) projet(s) choisi(s) d'un approvisionnement de 100% de bois français.

Bois énergie

Cet engagement a pour but de valoriser la ressource bois comme énergie. Compte-tenu que la gestion durable des forêts et la production de bois d'œuvre génèrent du bois énergie, il convient de développer les deux en parallèle. Le signataire s'engage alors à réaliser, au minimum un projet qui utilisera le bois-énergie (bois de chauffage, bois déchiqueté ou granulés selon la taille de l'ouvrage) comme énergie principale pour le chauffage du bâtiment.

Réemploi

Le signataire du Pacte bois-biosourcés s'engage à réaliser, au minimum, un démonstrateur sur le réemploi ou la réutilisation de matériaux biosourcés issus d'une déconstruction/rénovation afin de les intégrer dans le cadre d'une nouvelle opération de construction ou de rénovation. Cet engagement permet au signataire de s'engager en faveur d'une économie circulaire des matériaux de la construction, de minimiser les déchets issus de la construction et de se positionner en faveur d'une construction frugale en matériaux.

QUI SONT LES 28 SIGNATAIRES ET QUELS SONT LEURS ENGAGEMENTS ?



3F Notre Logis

Bailleur Social, Halluin (59) – s'engage sur **10% de SdP soit 18 000 m² en neuf** par an



AVENTIM

Promoteur immobilier, Marquette-Lez-Lille (59) – s'engage sur **40% de SdP soit 30 000 m² en neuf** par an – Engagement complémentaire : bois régional + 100% bois français



L'AVESNOISE

Bailleur social, Maubeuge (59) – s'engage sur **10% de SdP soit 7 000 m² en neuf et sur 10% de SdP soit 14 000 m² en rénovation** par an



CDC Habitat

Filiale immobilière, Lille (59) – s'engage sur **20% de SdP en neuf** par an



Clésence

Bailleur social, Saint-Quentin (02) – s'engage sur **10% de SdP soit 36 000 m² en neuf et sur 10% de SdP soit 90 000 m² en rénovation** par an – Engagement complémentaire : innovation biosourcée + bois énergie



Flandre Opale Habitat

Bailleur social, Dunkerque (59) – s'engage sur **10% de SdP soit 39 600 m² en neuf et sur 10% de SdP soit 39 600 m² en rénovation** par an



Groupe Sofim

Promoteur immobilier, Lille (59) – s'engage sur **10% de SdP soit 13 000 m² en neuf et sur 10% de SdP soit 3 500 m² en rénovation** par an – Engagement complémentaire bois énergie + réemploi



Habitat du Nord

Bailleur social, Villeneuve d'Ascq (59) – s'engage sur **10% de SdP soit 8 000 m² en neuf et sur 10% de SdP soit 7 000 m² en rénovation** par an



Habitat Hauts-de-France

Promoteur immobilier, Coquelle (62) – s'engage sur **10% de SdP soit 13 000 m² en neuf et sur 10% de SdP soit 3 500 m² en rénovation** par an – Engagement complémentaire innovation biosourcés + bois énergie



ICF Habitat

Promoteur immobilier, Paris (75) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf et sur 10% de SdP en rénovation** par an – Engagement complémentaire bois énergie



Linkcity

Promoteur immobilier, Guyancourt (78) – **s'engage sur 40% de SdP en neuf** par an



LMH

Promoteur immobilier, Tourcoing (59) – **s'engage sur 10 % de SdP soit 73 700 m² en neuf** par an



Logis Métropole

Promoteur immobilier, La Madeleine (59) – **s'engage sur 10% de SdP soit 6 000 m² en neuf et sur 10% de SdP en rénovation soit 6 800 m²** par an



Maisons & Cités

Bailleur social, Douai (59) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf soit 64 000 m² et sur 20% de SdP en rénovation soit 136 000 m²** par an – Engagement complémentaire : innovation biosourcé



Nexity

Promoteur immobilier, La Madeleine (59) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf** par an



Métropole Européenne de Lille

Collectivité, Lille (59) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf et sur 10% de SdP en rénovation** par an – Engagement complémentaire : réemploi



Norevie

Bailleur social, Douai (59) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf soit 13 000 m²** par an



Opal 02

Bailleur social, Laon (02) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf soit 24 000 m²** par an – Engagement complémentaire innovation biosourcé + bois régional



OPH Fourmies

Office Public de l'Habitat, Fourmies (59) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf et sur 10% SdP en rénovation** par an – Engagement complémentaire : réemploi



Partenord

Bailleur social, Lille (59) – **s'engage sur 10% de SdP en neuf et sur 10% de SdP en rénovation** par an



Pas-de-Calais Habitat

Bailleur social, Arras (62) – s'engage sur **10% de SdP en neuf** soit 8 010 m² par an



Promocil

Bailleur social, Maubeuge (59) – s'engage sur **10% de SdP en neuf** soit 7 000 m²
et sur **10% de SdP en rénovation** soit 14 000 m² par an



REI Habitat

Promoteur immobilier, Montreuil (93) – s'engage sur **40% de SdP en neuf** par an



SA HLM de L'Oise

Bailleur social, Beauvais (80) – s'engage sur **10% de SdP en rénovation** soit 30 000 m² par an



Sia Habitat

Bailleur social, Douai (59) – s'engage sur **10% de SdP en neuf** soit 8 125 m²
et sur **10% de SdP en rénovation** soit 22 000 m² par an – Engagement complémentaire :
innovation biosourcé + bois énergie



SIGH

Bailleur social, Valenciennes (59) – s'engage sur **10% de SdP en neuf**
et sur **10% de SdP en rénovation** par an – Engagement complémentaire : innovation biosourcé
+ bois énergie



Ville de Lille

Bailleur social, Lille (59) – s'engage sur **20% de SdP** soit 760m² en **neuf** et sur **20% de SdP** soit
2400m² en rénovation par an



Vilogia Septalia

Bailleur social, Villeneuve d'Ascq (59) – s'engage sur **10% de SdP en rénovation** soit 40 000 m²
par an – Engagement complémentaire : innovation biosourcé

Toute structure désirant rejoindre la dynamique et signer le pacte bois biosourcés Hauts-de-France peut contacter :

François-Xavier OLLIVRY, chargé de mission biosourcés au CD2E
f-x.ollivry@cd2e.com

Marine WARTELLE, prescriptrice bois, Fibois Hauts-de-France
marine.wartelle@fibois-hdf.fr

[Découvrez le pacte bois biosourcés Hauts-de-France en intégralité ici](#)

Cliquez ou scanez le QR-Code



Abonnez-vous à la page LinkedIn du
Pacte Bois-Biosourcés Hauts-de-France
pour suivre toute l'actualité



LE PACTE BOIS BIOSOURCÉS BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE NOMBREUSES STRUCTURES RÉGIONALES

Ce Pacte Bois-Biosourcés Hauts-de-France, vise la dynamisation du secteur de la construction et de la réhabilitation à base de matériaux biosourcés ainsi que du bois. Il n'implique pas seulement les signataires engagés : grandes maîtrises d'ouvrage régionales (bailleurs, promoteurs, collectivités) mais également bon nombre de structures partenaires à même de promouvoir cette nouvelle dynamique régionale et/ou d'y apporter leurs compétences techniques. Cette stratégie a pour but d'encourager cet élan collectif et d'y associer toutes les organisations et structures ayant chacune leur champ d'action propre.

Les organisations partenaires et partenaires techniques s'engagent à soutenir le Pacte Bois-Biosourcés porté par le CD2E et Fibois Hauts-de-France en étant un relais de la démarche, ils contribuent à faciliter

l'atteinte des objectifs du pacte en lien avec son périmètre de compétences.

A titre d'exemple, ils peuvent :

- Communiquer et faire connaître le Pacte
- Faciliter la mise en réseau
- Apporter un appui technique
- Aider à la recherche de subventions complémentaires
- Lancer des dynamiques de projets collectifs
- Accompagner des démarches de mutualisation (exemple achats groupés)
- Être un relais auprès des structures CD2E et Fibois sur les problématiques rencontrées
- Mettre à disposition des ressources documentaires et techniques

Les organisations partenaires :



Les partenaires techniques :



PRÉSENTATION DE DEUX PARTENAIRES TECHNIQUES

Dans le cadre de leur partenariat, ces deux structures se proposent, notamment, d'accueillir les acteurs du pacte sur leur site pour un accompagnement spécialisé.



SALOLA

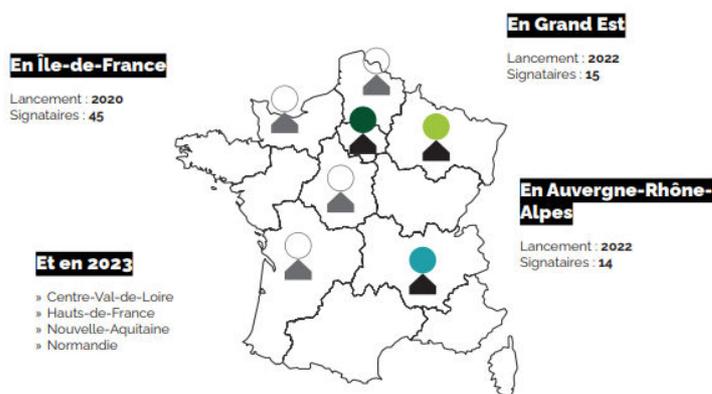
Spécialistes de l'étanchéité à l'air et de l'enveloppement, SALOLA développe des solutions et propose des produits premium qui permettent d'optimiser les habitats en les rendant durables et moins consommateurs d'énergie tout en optimisant le confort de vie.



Activ' Paille

Préfabrication d'éléments (murs et planchers) en bois avec isolation paille. Basée dans l'Aisne, depuis 3 ans, l'entreprise dispose d'un atelier de production de 5000m² et propose la construction et la rénovation de bâtiments performants et écologiques aux promoteurs, bailleurs sociaux, collectivités et particuliers.

LES PACTES BOIS-BIOSOURCÉS AU NIVEAU NATIONAL - POURQUOI ?



Le bois et l'ensemble des matériaux biosourcés, faiblement émetteurs de CO₂ et stockeurs de carbone présentent des solutions.

Les Pactes bois-biosourcés visent à engager et aider les donneurs d'ordre et la maîtrise d'ouvrage, à réaliser des opérations avec tout ou une partie de bois et d'autres matériaux biosourcés. Ils s'adressent à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages, publics comme privés

Ils projettent de démontrer que la filière forêt-bois et biosourcés ainsi que ses produits apportent une solution efficace aux défis environnementaux, économiques et sociétaux de demain.

Nos Pactes sont des accélérateurs et des facilitateurs qui accompagnent les professionnels dans l'objectif de massifier les recours au bois et aux biosourcés dans nos régions.

La Stratégie Nationale Bas Carbone prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de réduire les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ et séquestrer le carbone dans le bâtiment.

LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE EXPOSE AU FORUM INTERNATIONAL BOIS CONSTRUCTION AVEC 18 ENTREPRISES RÉGIONALES



mon-extension-bois.com



Pour cette 12e édition, le Forum International Bois Construction se déroule en Hauts-de-France.

De rayonnement national et international, cette manifestation est devenue au fil des ans le rendez-vous incontournable de tous les professionnels de la forêt, de l'industrie bois-biosourcée, et de l'immobilier bas carbone, en rassemblant plus de 300 exposants, 250 conférenciers et 6000 congressistes.

Au programme : 3 jours de débats, de rencontres et d'échanges sur divers sujets comme le bois biosourcé, la décarbonation, les chantiers bois démonstrateurs...

Le Forum rassemble tous les acteurs, de l'amont forestier jusqu'à la construction. Consciente des enjeux, la Région Hauts-de-France s'est engagée dans une démarche ambitieuse depuis 2013, appelée rev3.

Avec cette dynamique, la Région Hauts-de-France ambitionne de devenir une région pionnière en matière d'économie décarbonée et durable. Elle confirme son ambition en s'engageant dans cette démarche cohérente pour la construction et l'aménagement du biosourcé, afin de faire un pas concret vers la neutralité carbone.

Le pavillon Hauts-de-France, d'une surface de 250m², organisé par la **Région, Fibois Hauts-de-France et le CD2E**, rassemblera **18 entreprises** du territoire régional. Seront présents artisans, fournisseurs, industriels, ou encore maîtres d'ouvrages du domaine du bois et des matériaux bio/géosourcés issus du réemploi et du recyclage : Goudalle Charpente, Alternative Bois Concept, Ambois, Edwood, Plateforme Bois HDF, 2C2B, Cobois, Mon extension bois, BSM, Lavogez, Charpentier des Flandres, Batilin, Codem, URH, Axoé, Active Paille, Isol'en Nord et Toreana.

FILIÈRE FORÊT-BOIS EN HAUTS-DE-FRANCE, UNE FILIÈRE DE POIDS !

LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE

La surface forestière de la région Hauts-de-France s'étend sur **481 000 hectares**, soit une surface forestière de 15% (IGN 2022). La région se classe à la 11ème position des régions métropolitaines en termes de couverture forestière et en 9ème en termes de superficie. **24,6%** de forêt sont des forêts domaniales d'État gérées par l'Office national des forêts et les **75,4%** de bois et forêts privés appartiennent à 120 000 propriétaires d'arbres de bois et de forêt (40 000 propriétaires de plus de 1 hectare et 10 000 de plus de 4 hectares).

Cependant, au niveau de sa ressource sylvicole, la région Hauts-de-France possède des essences spécifiques

recherchées par les professionnels, majoritairement des essences feuillues (**96% de sa surface boisée**) telles que le peuplier, le chêne, le hêtre, et le frêne. Cette spécificité fait de la région Hauts-de-France la région la plus feuillue de France.

24,5% des forêts sont des forêts domaniales d'État gérées par l'Office national des forêts. L'ONF gère aussi des forêts de collectivités et d'établissements publics (centres hospitaliers, Conservatoire du littoral, Institut de France, Parc naturel régional, etc.). Les **75,5%** de bois et forêts privés appartiennent à 120 000 propriétaires de bois et de forêts (40 000 propriétaires de plus de 1 hectare et 10 000 de plus de 4 hectares).

LES SALARIÉS ET ÉTABLISSEMENTS DE LA FILIÈRE FORÊT ET BOIS RÉGIONALE

Au regard des données INSEE et URSSAF disponibles, on estime à 4.400 le nombre d'établissements ayant une activité 100% en lien avec la forêt et/ou le matériau bois (dont le secteur du papier et du carton). Ces établissements emploient 13.900 salariés. En y ajoutant l'ensemble des établissements ayant une activité partiellement en lien avec la filière forêt-bois, la filière regroupe 10.100 établissements et 29.700 salariés*.

Les entreprises de sylviculture et d'exploitation forestière ainsi que de première transformation du bois sont plus nombreuses dans le sud de la région (territoire de Picardie) et celles de deuxième transformation du bois sont davantage localisées au nord (territoire du Nord – Pas de Calais). Cette complémentarité trouve tout son intérêt dans le développement de filières courtes, locales et pérennes que les acteurs et professionnels de la filière souhaitent développer dans le cadre du contrat de filière signé par les deux régions.

Spécificité de la filière bois énergie

Au sein de la filière forêt bois, le bois énergie représente souvent une activité secondaire au sein d'une même entreprise, parfois source de diversification d'activité. Ainsi, la quantification du nombre d'emplois de la filière bois énergie est souvent complexe. La note « Emploi dans la filière bois énergie en Hauts-de-France » réalisée par Fibois Hauts-de-France, l'ADEME et la Région Hauts-de-France et publiée en 2022 permet de déterminer de façon plus précise le poids des activités bois énergie en termes d'emploi, permettant d'obtenir un total de 2235 ETP à l'échelle régionale soit environ 5% de la filière forêt bois de la région.

La filière forêt bois des Hauts-de-France est aussi une filière qui recrute ! D'après l'Observatoire emploi-formation de la filière, entre 6100 et 7500 embauches sont ainsi prévues sur l'année 2023.

**Données issues d'une analyse effectuée sur un échantillon de 2117 établissements ayant un code activité appartenant partiellement à la filière*

LA CONSTRUCTION BOIS EN RÉGION

D'après l'Enquête Nationale de la Construction, en 2020 en région Hauts-de-France, 4,3% des logements (maisons individuelles et logements collectifs) sont fabriqués en bois avec une prévision de croissance de +62% pour l'année suivante pour la maison individuelle et de +35% pour les logements collectifs.

Pour les bâtiments non résidentiels, la part des bâtiments tertiaires publics et privés construits en bois s'élève à 9,9%, 7,7% pour les bâtiments agricoles et 8,1% pour les bâtiments industriels et artisanaux.

LE BÂTIMENT : SECTEUR CLEF DE MASSIFICATION DE L'ÉCO-TRANSITION

STRUCTURER LES FILIÈRES : FAIRE COÏNCIDER L'OFFRE ET LA DEMANDE ET CRÉER DES SYNERGIES VERTUEUSES

L'une des missions du CD2E est d'animer et de faciliter les interactions entre les différents acteurs d'une même filière, pour que l'offre rencontre la demande. Il s'engage dans le développement de plusieurs filières qui intéressent le secteur du bâtiment, parmi lesquelles la paille, le chanvre, le lin, les sédiments, l'eau, les énergies renouvelables, le réemploi dans le bâtiment.

Le CD2E crée les conditions de rencontre et de partage entre les différents professionnels du bâtiment impliqués dans chaque filière (architectes, bureaux d'études, économistes, artisans, grandes enseignes nationales,

entreprises, start-up...), en lien avec les maîtres d'ouvrage : collectivités, promoteurs ou bailleurs sociaux exprimant leurs attentes et besoins pour de futurs marchés.

Ce travail d'animation contribue à rapprocher les exigences des uns avec l'offre de services des autres qui peut être améliorée grâce à des efforts de formation par exemple. Cela permet peu à peu à des **collectifs de maître** : ces derniers renforcent les savoir-faire, développent une force commune d'échange et de partage et se positionnent comme interlocuteurs privilégiés de toute une filière

LA FILIÈRE PAILLE

Le CD2E a favorisé la création d'une filière paille dans les Hauts-de-France grâce à l'appui du "Collectif des acteurs de la construction bois et paille des Hauts-de-France" et une reconnaissance nationale du CD2E en tant que membre de l'Assemblée des Régions du Réseau National de la Construction Paille (ou R.F.P.C.P.). Il a permis également la mise en place des Règles Professionnelles de la construction paille, sécurisant les projets des maîtres d'ouvrage.

La filière est en plein essor. En 2022, pas moins de 19 chantiers ont été lancés sur le territoire et 23 sont à l'étude. Au total, les Hauts-de-France comptent près de 150 bâtiments isolés en paille.

LA FILIÈRE LIN

Les Hauts-de-France se positionnent au second rang des régions linières françaises. Le lin est majoritairement valorisé en coproduit dans des domaines tels que la filature, le secteur automobile, la papeterie, l'énergie, la culture ou l'élevage. Dans le secteur de la construction, les applications sont multiples et ne demandent qu'à se développer.

Le CD2E, en collaboration avec le CODEM, travaillent à l'émergence de cette filière. Il a organisé des visites de L.A. Linière en 2022 pour laquelle le CODEM a aidé au développement du bloc Bâtilin. Le CD2E accompagne SIA Habitat et le projet Rénolin dans la rénovation.

LA FILIÈRE CHANVRE

Concernant le chanvre, les perspectives sont nombreuses. Reconnu pour sa performance en matière d'isolation thermique, le béton de chanvre est une ressource de plus en plus plébiscitée dans les projets de construction vertueux.

Le CD2E collabore avec des coopératives agricoles autour de projets de mise en culture afin de développer la disponibilité de la ressource en région. Il accompagne une expérimentation à grande échelle autour de l'utilisation du béton de chanvre dans la rénovation des logements miniers avec le bailleur Maisons & Cités. D'autres acteurs, maîtres d'œuvre et d'ouvrage, promoteurs, bailleurs, s'intéressent à leur tour au chanvre.

expérimentale de logements sociaux dans le cadre de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier).

D'autres projets sont en cours intégrant une isolation en anas de lin dans les combles, tels que la base technique du PNR Caps et Marais d'Opale, des bâtiments communaux de Lederzeele, Millam, Merckeghem, Sercus dans les Flandres... Un projet de construction de 4 maisons individuelles à Saint-Pierre-Brouck (59) avec le bailleur Flandres Opale Habitat, que le CD2E accompagne, est également lancé.

À PROPOS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET DE REV3



Face aux transitions économiques, sociales et environnementales, la **Région Hauts-de-France** s'est engagée depuis 2013 dans une démarche ambitieuse : devenir une région pionnière en matière d'économie décarbonée, durable et connectée.

Cette dynamique, appelée **rev3**, constitue l'un des fils rouges de la politique régionale et vise à créer de la richesse et des emplois durables sur les territoires des Hauts-de-France.

Pour réussir, la Région s'est dotée d'une mission appelée Mission rev3, présidée par **Frédéric Motte**.

Les équipes de la Mission rev3 mettent tout en œuvre pour développer les filières dites stratégiques telles que les énergies renouvelables, le bâtiment durable et l'économie circulaire... et accompagner les porteurs de projets : entreprises, collectivités, structures académiques et associatives représentant le monde citoyen.

À PROPOS DE L'URH



L'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France est l'organisation professionnelle qui représente les 56 bailleurs sociaux (ESH, OPH, Coopératives, SACICAP) en région Hauts-de-France, ces derniers assurant la gestion de 591 000 logements sociaux. Nous tirons notre raison d'être de notre ancrage territorial et de notre capacité à animer en région le dialogue et les coopérations entre les bailleurs et les partenaires. Nous confortons le rôle essentiel des bailleurs dans les politiques de développement des territoires et de cohésion sociale en région.

L'URH porte notamment deux enjeux majeurs : celui de la transition énergétique et du bas carbone en lien avec les politiques régionales et nationales ; celui de la nécessaire structuration de nouvelles filières économiques régionales, comme le développement de l'industrialisation et des matériaux bio-sourcés. Notre présence dans le cadre du Forum international bois-construction traduit pleinement cet engagement.

A PROPOS DU CD2E



CD2E, Centre de Déploiement de l'éco-transition dans les Entreprises et les territoires est un Pôle d'Excellence régional Hauts-de-France basé à Loos-en-Gohelle (62), Lille (59) et Amiens (80). Il est présidé par Benoît Loison et dirigé par Frédérique Seels. Existant depuis plus de 20 ans, il se compose de plus de 250 adhérents et de nombreux partenaires. Il rayonne sur l'ensemble de la région et accompagne, met en relation et forme les entreprises, les bailleurs, les promoteurs et les collectivités pour construire et rénover des bâtiments plus vertueux et performants, développer les énergies renouvelables et de récupération ; créer une économie circulaire avec une démarche d'éco-conception pour une meilleure gestion des ressources (eau, sédiments) et des achats responsables.

www.cd2e.com

A PROPOS DE FIBOIS



Fibois Hauts-de-France est l'association interprofessionnelle et le Pôle d'Excellence régional de la filière forêt bois en Hauts-de-France. Véritable lieu de rencontre, d'échanges et de concertation, l'association fédère et représente tous les acteurs de la filière forêt bois (propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agenceurs, papetiers, emballeurs, pépiniéristes,...), toutes celles et ceux qui contribuent à faire pousser du bois, à le récolter, à le transporter, à le transformer et à le mettre en œuvre.

www.fibois-hdf.fr

Contact presse

Patricia Gombert

patricia.gombert@bienfaitpourta.com

06 08 98 28 59

